#### **FCP MAGHREBIA MODERE**

#### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022**

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

#### Rapport sur l'audit des états financiers

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers cijoints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 12 056 748,667 DT et une valeur liquidative égale à 2<sup>D</sup>,746 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Paragraphes d'observations

- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,31% de l'actif total au 31 décembre 2022, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 5.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE ».

# Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

## En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

## Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 29 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Jaouhar Ben Zid

# Bilan Arrêté au 31 Décembre 2022 (Exprimé en Dinar)

	Solde arrêté au		
	Notes	31 Déc. 2022	31 Déc. 2021
ACTIF			
AC1 PORTEFEUILLE TITRES		9 619 221,545	8 713 835,388
a Actions, valeur assimilée et droits rattaches	1	7 003 630,573	5 987 986,906
b Obligations et valeurs assimilées	2	2 615 590,972	2 725 848,482
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		2 454 836,521	2 205 148,820
a Placements monétaires	3	1 803 402,883	1 604 787,009
b Disponibilités	4	651 433,638	600 361,811
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	5	10 796,428	9 615,143
Autres créances d'exploitation		10 796,428	9 615,143
TOTAL ACTIF		12 084 854,494	10 928 599,351
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS		16 861,910	21 247,808
Operateurs créditeurs	6	16 861,910	21 247,808
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS		11 243,917	10 532,514
Autres créditeurs divers	7	11 243,917	10 532,514
TOTAL PASSIF		28 105,827	31 780,322
CP1 CAPITAL		11 577 473,812	10 492 889,783
CP1-a capital	8	11 577 473,812	10 492 889,783
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	9	479 274,855	403 929,246
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		443 544,029	406 716,838
CP2-b Régul résultat distribuable de l'exercice		35 730,826	-2 787,592
TOTAL ACTIF NET		12 056 748,667	10 896 819,029
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		12 084 854.494	10 928 599,351
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

# ETAT DE RESULTAT Période du : 01/01/2022 au 31/12/2022 (Exprimé en Dinar)

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
a Dividendes		291 643,516	264 235,925
b Revenus des obligations et valeur assimilées		187 213,174	191 856,698
PR1 Revenus du portefeuille-titres	10	478 856,690	456 092,623
PR2 Revenus des placements monétaires	11	156 764,327	140 183,364
Total des revenus de placements		635 621,017	596 275,987
CH1 Charges de gestion des placements	12	170 824,728	170 735,628
Revenus nets des placements		464 796,289	425 540,359
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	21 252,260	18 823,521
Résultat d'exploitation		443 544,029	406 716,838
PR4-A Régularisation du résultat d'exploitation		35 730,826	-2 787,592
Sommes capitalisables de l'exercice		479 274,855	403 929,246
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-35 730,826	2 787,592
Variation des +/- values potentielles sur titres		-238 570,811	209 046,191
Variation des +/- values réalise sur cession titres		26 249,406	20 271,274
Frais de négociation des titres		-3 252,220	-4 741,208
Résultat net de l'exercice		227 970,404	631 293,095

# Etat de variation de l'actif net Période du : 01/01/2022 au 31/12/2022 (Exprimé en Dinar)

Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période d 01/01/2021 a 31/12/202
	227 970.404	631 293,09
	·	·
	·	406 716,83
		209 046,19
	,	20 271,27
	-3 252,220	-4 741,20
	0,000	0,00
	931 959,234	-1 040 167,10
	1 003 885,143	274 763,93
	368 125.673	102 521,89
		114 533,97
	250 497,763	57 708,06
	-71 925,909	-1 314 931,03
	-26 555.353	-514 535,91
	·	
	·	-257 928,76
	0,000	0,00
	1 159 929,638	-408 874,00
	·	-
	10 806 810 020	11 305 693 03
	12 030 740,007	10 090 019,02
	4 049 352,778	4 461 366,79
	4 390 923,098	4 049 352,77
	2,746	2,69
		6,20
	Notes	Notes 01/01/2022 au 31/12/2022  227 970,404  443 544,029 -238 570,811 26 249,406 -3 252,220  0,000  931 959,234  1 003 885,143  368 125,673 385 261,707 250 497,763  -71 925,909  -26 555,353 -28 352,956 -17 017,600 0,000  1 159 929,638  10 896 819,029 12 056 748,667  4 049 352,778 4 390 923,098

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2022

#### I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA MODERE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA MODERE ».

#### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

#### 2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Ce logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

#### 3. EXERCICE SOCIAL:

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

#### 4. UNITE MONETAIRE:

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

#### 5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

#### 5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

## 5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient les lignes de BTA « Juillet 2032 », BTA « Mars 2033» et BTA « Décembre 2028» valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les Etat financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

# **5.4. CESSIONDES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

# 5.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

# II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

# 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
	Actions et droits rattachés				
TN0003400058	AMEN BANK	2 760	71 396,383	71 867,640	0,60%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	16 654	1 013 402,370	933 323,468	7,74%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	39 474	240 001,920	244 738,800	2,03%
TNMSXIDXJE0	ASSURANCES MAGHREBIA VIE NS	78 948	480 003,840	480 003,840	3,98%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	15 483	413 272,092	572 452,959	4,75%
TN0001800457	BIAT	9 319	411 780,540	822 942,252	6,83%
TN0007550015	CITY CARS	2 347	22 425,364	25 112,900	0,21%
TN0007670011	DELICE HOLDING	22 952	314 812,125	295 047,960	2,45%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	6 206	62 032,111	77 823,240	0,65%
TN0007570013	EURO-CYCLES	19 400	393 375,163	493 128,600	4,09%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING (AA)	59 829	423 339,964	414 674,799	3,44%
TN0005700018	PGH	41 503	334 866,816	364 396,340	3,02%
TN0007610017	SAH	36 780	268 473,807	334 072,740	2,77%
TN0001100254	SFBT	70 518	643 050,986	949 454,352	7,87%
TN0007440019	TELNET HOLDING	1 687	15 406,658	12 897,115	0,11%
TN0003900107	UIB	14 834	266 851,910	353 078,868	2,93%
	S.Total Actions et droits rattachés		5 374 492,049	6 445 015,873	53,46%
	Titres OPCVM				
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	5 194	554 509,980	558 614,700	4,63%
	S.Total titres OPCVM		554 509,980	558 614,700	4,63%
	Total		5 929 002,029	7 003 630,573	58,09%

# 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES:

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
	Emprunts des sociétés				
TN0004700746	ATL 2017-1	1150	46 000,000	48 296,320	0,40%
TN0004700803	ATL 2019-1	4500	180 000,000	181 189,874	1,50%
TN0004700712	ATL SUBORDONNE 2017	2 000	80 000,000	81 066,608	0,67%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	40 000,000	42 092,186	0,35%
TN0006610505	ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	1 000	20 000,000	20 718,904	0,17%
TN0003100773	BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	72 000,000	73 931,573	0,61%
TN0007310295	HL 2015-2	800	16 000,000	16 768,053	0,14%
TN0007310337	HL 2016-2	1 000	20 000,000	20 116,998	0,17%
TN0007310444	HL 2017-03	1 000	60 000,000	63 688,767	0,53%
TN0007310410	HL 2017-2	1 000	40 000,000	41 204,384	0,34%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	500	40 000,000	43 365,698	0,36%

	Total		2 516 875,000	2 615 590,972	21,69%
	S.Total (2)		1 402 375,000	1 458 421,217	12,10%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.60%	2 400	240 000,000	245 403,354	2,03%
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.60%	3 600	360 000,000	375 149,589	3,11%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	200	178 300,000	189 009,342	1,57%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	250	215 375,000	223 883,802	1,86%
TN0008000812	BTA 7.5% DECEMBRE 2028	200	180 400,000	183 244,658	1,52%
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	141 827,966	1,18%
NT0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	99 902,506	0,83%
	Emprunts d'Etat				
	S.Total (1)		1 114 500,000	1 157 169,755	9,59%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	17 500,000	17 876,965	0,15%
TN0002102010	TUNISIE LEASING 2018-1	1 700	102 000,000	106 381,361	0,88%
TN0002101897	TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	23 000,000	24 183,775	0,20%
TN0002102127	TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	2600	208 000,000	217 974,426	1,81%
TN0002102135	TLF 2020-1	2 500	150 000,000	158 313,863	1,31%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2022 à 8 445 877,029 DT contre 7 301 116,435 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 144 760,594 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	1 437 823,520
Titres OPCVM	252 140,470
Emprunts d'Etat	600 000,000
Total	2 289 963,990

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins- values réalisé
Action	202 356,052	224 527,060		22 171,008
Titres OPCVM	233 851,344	234 425,742		574,398
Emprunts des sociétés	532 500,000		532 500,000	0
Emprunts d'Etat	176 496,000		180 000,000	3 504,000
Total	1 145 203,396	458 952,802	712 500,000	26 249,406

# 3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1 803 402,883 DT soit 14,96% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif Net
PL 8.27% AB 32J 30-01-2023 M (*)	30/01/2023	32	8,27%	1 100 000,000	1 100 758,083	9,13%
PAT 90J 0.100MDT STB 09-02-2023	09/02/2023	90	9,33%	100 000,000	101 042,915	0,84%
PAT 90J 0.600MDT STB 19-03-2023	19/03/2023	90	9,37%	600 000,000	601 601,885	4,99%
Total				1 800 000,000	1 803 402,883	14,96%

<sup>(\*)</sup> Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 1 034 titres BTA 7,2% Février 2027.

#### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2022 à 651 433,638 DT, soit 5,40 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 10 796,428 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 28 105,827 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 5,26 % de l'actif net.

## 5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 10 796,428 DT, contre 9 615,143 DT au 31/12/2021 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 10 796,428 DT.

## 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 16 861,910 DT contre 21 247,808 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Gestionnaire	13 124,446	14 547,756
Dépositaire	3 737,464	6 700,052
Total	16 861,910	21 247,808

#### 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 11 243,917 DT contre 10 532,514 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
CAC	8 166,290	7 651,368
Etat	1 872,406	1 566,994
Conseil du marché financier (CMF)	1 005,221	1 114,152
Publication	200,000	200,000
Total	11 243,917	10 532,514

## 8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2021	
Montant	10 492 889,783
Nombre des parts	4 049 352,778
Nombre de porteurs de parts	6,000
Souscriptions réalisées	
Montant	368 125,673
Nombre des parts	368 125,673
Nombre de porteurs des parts entrants	0,000
Rachats effectués	
Montant	26 555,353
Nombre des parts	26 555,353
Nombre de porteurs des parts sortants	0,000
Capital au 31/12/2022	
Montant (2)	10 834 460,103
Nombre des parts (1)	4 390 923,098
Nombre de porteurs de parts	6,000

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 11 577 473,812 DT détaillé comme suit :

(2)	10 834 460,103
Résultat 2021 capitalisé	403 929,246
Régularisation du résultat 2021 capitalisé	197 749,337
Variation des différences d'estimation	-238 570,811
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	26 249,406
Régularisation des sommes non distribuables	356 908,751
Frais de négociation des titres	-3 252,220
Capital au 31/12/2022	11 577 473,812

#### 9. SOMMES DISTRIBUABLES:

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2022 un montant de 479 274,855 DT contre 403 929,246 DT au 31 Décembre 2021 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat Distribuable de l'exercice	443 544,029	406 716,838
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	35 730,826	-2 787,592
Sommes Distribuables de l'exercice	479 274,855	403 929,246

#### 10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2022 un montant de 478 856,690 DT contre 456 092,623 DT au 31/12/2021, ils se détaillent ainsi :

Libellé	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	291 643,516	264 235,925
Revenus des BTA	57 136,679	42 051,597
Revenus Des Obligations de sociétés	130 076,495	149 805,101
Total	478 856,690	456 092,623

#### 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 156 764,327 DT contre 140 183,364 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

LIBELLE	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts des avoirs bancaires	57 452,770	60 315,017
Revenus des Placements à Termes	95 908,674	74 279,614
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	0,000	801,724
Revenus des prises en pension livrée	3 402,883	4 787,009
TOTAL	156 764,327	140 183,364

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2022 à  $170\,824,728$  DT, contre  $170\,735,628$  DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	144 983,580	141 982,655
Rémunération du dépositaire	25 841,148	28 752,973
Total	170 824,728	170 735,628

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 21 252,260 DT, contre 18 823,521 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes	9 738,332	7 721,127
Redevance du CMF	11 104,146	10 874,205
Publicité et Publication	369,319	200,000
Services bancaires et assimilés	30,863	19,789
Impôts et taxes	9,600	8,400
Total	21 252,260	18 823,521

#### **III. AUTRES INFORMATIONS:**

# 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	0,145	0,147	0,095	0,135	0,119
Charge de gestion des placements	-0,039	-0,042	-0,032	-0,038	-0,039
Revenu net des placements	0,106	0,105	0,063	0,097	0,080
Autres charges d'exploitation	-0,005	-0,005	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,101	0,100	0,059	0,093	0,076
Régularisation du résultat d'exploitation	0,008	-0,001	0,011	0,001	0,001
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,109	0,099	0,070	0,094	0,077
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,054	0,052	-0,037	-0,037	0,071
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,006	0,005	0,018	-0,036	0,001
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-0,049	0,056	-0,020	-0,074	0,071
Résultat Net de l'exercice	0,052	0,155	0,040	0,020	0,148
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,049	0,055	-0,020	-0,074	0,071
Régularisation du résultat non distribuable	-0,005	0,002	-0,004	-0,002	0,003
Sommes non distribuables	-0,054	0,057	-0,024	-0,076	0,074
Valeur Liquidative	2,746	2,691	2,534	2,487	2,469

Ratios de gestion de placements	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,54%	1,57%	1,36%	1,57%	1,57%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,19%	0,17%	0,16%	0,19%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,99%	3,74%	2,49%	3,83%	3,08%
Actif net moyen	11 104 212,409	10 874 880,764	10 601 163,309	8 975 980,071	8 778 467,687

## 2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

# 2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

## 2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.